

Atelier N°03

L'attractivité du territoire : défis entrepreneurial des collectivités locales

جاذبية الإقليم: رهان مقاولاتية الجماعات الإقليمية

PROBLEMATIQUE :

Depuis l'année 2000, notre pays a connu une vaste entreprise de redressement dans la voie de la reconstruction et du développement, touchant tous les secteurs de la vie.

Aujourd'hui, Il nous appartient désormais de préparer notre pays à affronter dans son organisation territoriale les grandes échéances de demain.

Ce défi repose notamment sur la mise en attractivité de nos territoires, par l'amélioration, la diversification et la modernisation de l'offre infrastructurelle, la numérisation, l'innovation et le développement des capacités scientifiques et technologiques, tout en assurant le développement et la mise en relief des atouts du territoire.

- La répartition déséquilibrée de la population et des activités

Le territoire algérien connaît d'importants déséquilibres entre ses grandes composantes territoriales mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes. Les conséquences de ces déséquilibres sont néfastes en termes de compétitivité et d'attractivité avec des dysfonctionnements liés à la surcharge et à la congestion dans les espaces les plus compétitifs (les métropoles littorales notamment) et avec des pans entiers du territoire laissés à l'écart des dynamiques économiques. Ces déséquilibres engendrent enfin des iniquités importantes entre espaces littoraux et intérieurs, entre les villes entre elles et entre villes et campagnes.

Le SNAT révèle que 63% des habitants sont regroupés dans le Nord sur 4% du territoire national. 28% sont localisés sur les Hauts Plateaux, soit 9% du territoire, alors que le Sud, c'est-à-dire 87% du territoire n'accueillent que 9% de la population.

OBJECTIFS DE L'ATELIER :

L'Algérie est aujourd'hui en pleine transition économique. L'économie administrée appartient désormais au passé et de profondes réformes structurelles ont été entreprises afin de structurer une économie locale et d'ouvrir le territoire aux investissements nationaux et étrangers.

Les facteurs de production se répartissent désormais sur l'ensemble du territoire national et font valoir différents critères d'attractivité dans leur localisation.

Le lien entre territoire et économie est donc un enjeu important de l'attractivité territoriale.

Ces évolutions sont porteuses de mutations profondes dans l'organisation des territoires et dans la manière dont leur aménagement est envisagé. Considérant les territoires à la lumière des règles du marché, elles les font apparaître comme des bases de production et d'échanges relativement ouverts et disposant d'avantages comparatifs plus ou moins affirmés dans la compétition nationale et mondiale.

Dans ce contexte, il apparaît aujourd'hui plus qu'important que la collectivité territoriale s'implique dans la création des conditions de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger selon les règles de l'économie libérale moderne et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements, nationaux et étrangers créateurs de richesse.

Dans cette optique, cet atelier abordera la question de comment stimuler la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat dans nos collectivités pour qu'elles puissent s'approprier de nouveaux outils et les bonnes pratiques leur permettant de rendre leur territoire plus attractif, favorable à l'émergence de PME-PMI, des Start up, et capter les investissements nationaux voire même étrangers créateurs d'emplois et de richesse, dans des domaines variés (agriculture, tourisme, industrie, services, numérisation).

AXES A DEBATE :

I. Modernisation et maillage des infrastructures des travaux publics, de transport, de logistique et de communication

- Développement et renforcement des infrastructures routières et autoroutières,
- Développement et la modernisation des infrastructures ferroviaires,
- Développement et le renforcement de nouvelles capacités portuaires,
- Renforcement et le développement et l'amélioration des infrastructures aéroportuaires,
- Développement de plateformes logistiques intermodales,
- Renforcement des infrastructures de l'énergie,
- Numérisation des territoires.

II. Le développement local

- Développer une économie territoriale mobilisant les capacités des territoires et les inscrivant dans des chaînes de croissance,

- Mettre en place des dispositifs territoriaux différenciés renforçant la compétitivité des territoires,
- Donner les moyens de se développer à l'ensemble des territoires algériens,
- Inscrire l'ensemble des territoires algériens dans les chaînes de croissance,
- Inscrire l'économie locale dans l'économie globale,
- Développer l'économie locale en conjuguant facteurs exogènes et endogènes,
- Appuyer le développement local par les interventions de l'Etat et des collectivités locales,
- Etablir un inventaire des ressources et des potentialités locales.

III. Etablir des objectifs de développement propres à chacune des grandes entités territoriales

a- Restructuration des espaces littoraux et telliens

- Mise en place de villes relais du Tell composant une alternative à la concentration du développement dans les seules métropoles ;
- Freiner l'emballement du littoral et permettre un développement plus qualitatif, recentré sur ses avantages comparatifs propre ;
- Faire de l'espace littoral et tellien, un territoire aux capacités de développement mieux ciblées et plus amplement réparties, capable d'impulser et relayer des dynamiques vers les Hauts Plateaux et le Sud.

b- Le développement des territoires ruraux

- Mise en place d'une conjoncture agricole propice,
- des standards de vie améliorés,
- Une offre de services publics diversifiés,
- Des infrastructures de transport qui, désenclavent les agglomérations rurales et facilitent l'accès aux différents espaces ruraux,
- Le développement des P.M.E - P.M.I et de services

c- Développement volontariste des Hauts Plateaux

- Développement les activités et services nécessaires au maintien de leurs populations, mais aussi de devenir des espaces attractifs à l'échelle nationale ;
- Renforcement des systèmes urbains à travers des Villes d'équilibre et des Villes relais des Hauts Plateaux ;
- Développement des bases productives et une connectivité accrue avec l'ensemble du territoire ;
- Développement des capacités propres aux Hauts Plateaux ;
- Etablissement des synergies avec le Nord et non des dépendances.

d- Promouvoir un développement ambitieux du Sud

- Valorisation de ressources propres importantes (minières, mise en valeur des terres ...);
- Organisation du territoire en archipel à partir de Villes de développement du Sud ;
- Faire du Sud un espace attractif et renforcer les synergies avec les Hauts Plateaux et le Nord.

e- L'aménagement et le développement des zones frontalières

- Mise en place d'un programme d'actions spécifiques pour leur développement ;
- Créer l'attractivité de ces espaces afin de permettre à leurs populations d'yvivre, par :
 1. Le désenclavement pour réduire la marginalisation dont souffrent ces territoires ;
 2. Structurer leurs capacités de développement endogène,

f- Ville attractive

Une ville attractive, limite les exclusions par une offre de services et d'équipements performants faisant de l'espace urbain un espace solidaire et unifié, par :

1- Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine par :

- Une maîtrise foncière ;
- Une politique de l'habitat articulée aux activités, équipements et services ;
- Une planification urbaine et des documents d'urbanisme pertinents et respectés ;
- Le développement d'une ingénierie urbaine.

2- Adapter la ville aux exigences des activités économiques par :

- Mise en place d'un niveau d'équipement et de service de qualité ;
- Création de zones d'activités ;
- Mise en place des infrastructures de transport, de logistique, et d'énergie ;
- des services supérieurs d'information, de formation et de recherche.

3- Mettre la ville « hors risques » par :

- Des mesures de prévention, de protection et de gestion ;
- Des plans de prévention pour chaque type de risque dans les villes ;

- Des mesures de limitation d'impacts des risques récurrents et des plans d'intervention.

4- Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les « Zones Urbaines à Handicaps » :

- Réduire les quartiers d'exclusion (Zones Urbaines à Handicaps) en assurant un niveau de services et d'équipement équitable,
- Mettre en œuvre une politique de logement adaptée (logement social et résorption de l'habitat précaire)
- Inscrire l'ensemble des quartiers dans le fonctionnement de la ville et en luttant contre la ségrégation urbaine.

5- La requalification des quartiers périphériques :

- Réhabilitation des grands ensembles et résorption de l'habitat insalubre ;
- Mise à niveau des équipements et services de base (raccordement aux réseaux AEP et d'assainissement, éducation, santé, sports, culture etc.) ;
- Réaffectation des immeubles abandonnés, en vue de les réintégrer dans le fonctionnement urbain ;
- Structuration du tissu urbain, intégration urbaine et aménagement des espaces publics : voirie, espaces verts, reconquête des friches urbaines ;
- Amélioration des liaisons avec l'espace central et des liaisons inter - quartiers ; tant par des infrastructures que des services adaptés (transports en commun).

6- L'embellissement des villes (la qualité de la ville) :

Les interventions en matière d'embellissement appuient l'attractivité de la ville et la valorise, Les grands axes des interventions d'embellissement sont :

- La réhabilitation, la mise en valeur et l'entretien des espaces publics ;
- La réhabilitation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel en leur affectant des usages compatibles avec leur statut et en permettant leur ouverture au public ;
- La protection et la mise en valeur des paysages urbains (naturels et bâtis) avec la mise en place de plans de paysages urbains inclus dans les documents d'urbanisme et leurs prescriptions (PDAU, POS) ;
- L'entretien ou la création de parcs et jardins, par des plantations urbaines (alignements d'arbres etc.), par la valorisation des espaces non urbanisés ;
- La mise en place de réseaux d'assainissement et un ramassage des ordures performants permettant de limiter les pollutions et nuisances.

7- Les projets de régénération urbaine :

La régénération urbaine permet d'appuyer d'assurer l'attractivité des villes par :

- Restauration et réhabilitation du patrimoine historique et culturel, réhabilitation des équipements, aménagement d'espaces verts ;
- Développement de structures d'affaires : complexes tertiaires et pôles d'affaires, parcs technologiques, parcs des expositions, salles de congrès ;
- Développement des structures d'accueil : diversification de l'offre de logements et de complexes hôteliers de niveau international etc.
- Implantations d'équipements touristiques, culturels, sportifs et de loisirs ... ;

8- Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps :

- La résorption de l'habitat précaire et la réalisation de logements sociaux.
- La réalisation des équipements de base (raccordement aux réseaux AEP et d'assainissement un ramassage des déchets correspondant aux besoins des quartiers ;
- L'accès aux équipements collectifs (éducation, santé, sports, culture ...) ;
- L'intégration urbaine de ces quartiers au reste de la ville.

9- La métropolisation : Alger, Oran, Constantine, Annaba :

- Faire des 4 métropoles des générateurs de croissance constituant les relais d'une économie mondialisée,
- Faire des 4 métropoles la tête d'une chaîne de croissance irriguant en profondeur un territoire algérien équilibré
- Faire d'Alger une métropole internationale et d'Oran, Constantine, Annaba des métropoles méditerranéennes.
- Mettre en place une stratégie métropolitaine de maîtrise et de cohérence territoriale,
- Renforcer la compétitivité et l'ouverture internationale des métropoles,
- Renforcer l'attractivité métropolitaine,
- Définir un positionnement sectoriel et géographique spécifique des métropoles,
- Etablir un statut spécifique aux métropoles pour un nouveau mode de gouvernance.
- Mise à niveau des services métropolitains,
- Mise en place de pôles d'excellence métropolitains,
- Mise en place d'un cadre urbain attractif et fonctionnel,
- Mise en place d'une accessibilité et des dessertes performantes.

- Etablir une stratégie d'image,
- Etablir une typologie des quatre métropoles algériennes

g- Les Pôles de compétitivité et d'excellence (POC)

- Renforcer les capacités des territoires à s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation,
- Mailler le territoire par un réseau de parcs technologiques
- Mettre en place des dispositifs territoriaux différenciés renforçant la compétitivité des territoires,
- Conjuguer les capacités de production, de recherche et de formation sur les territoires,
- Renforcer les synergies entre les secteurs public et privé.

h- Le développement du partenariat public-privé (PPP)

i- La concertation :

La concertation avec la population sur les projets d'aménagement à travers le débat public et la participation des habitants vise renforcer la démocratie participative, dans la conception et la réalisation des projets afin d'optimiser leurs effets.